

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 18 janvier 2010.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-01-30

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y apportant les modifications suivantes :

En enlevant les mots « en locaux communautaires » au point 5 de l'avis de présentation du règlement 1479-2010.

En ajoutant l'item 18 intitulé « Programme de recherche en eau souterraine visant le maintien de l'alimentation en eau potable des citoyens qui ne pourront plus être desservis par la conduite d'amenée en provenance de l'usine Saint-Gabriel / Mandats pour un troisième forage exploratoire ».

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1479-2010

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-2010

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1479-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 386 900,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de construction et réfection de trottoirs, de réfection du pavage de certaines voies publiques, de raccordement du réseau d'aqueduc de l'avenue de l'Observatoire et de la rue de la Lune, d'égout pluvial dans le rang Saint-Étienne Sud, de réaménagement de l'ancien poste de police (rue Notre-Dame Sud) et d'aménagement du terrain de soccer (boulevard Vachon Nord).

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1480-2010

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-2010

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1480-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 2 977 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de réhabilitation et de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'aide financière *PRECO*.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1481-2010

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1481-2010

Avis de présentation est donné par le conseiller **Patrice Cossette** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1481-2010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000,00 \$. Ce projet de règlement autorise des dépenses en immobilisations concernant des prolongements de réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

2010-01-31

ACCEPTATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour le mois de décembre 2009 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, le trésorier a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour le mois de décembre 2009 du fonds d'administration pour un montant de 1 376 312,16 \$, de deux (2) chèques annulés au fonds d'administration pour un montant de 349,21 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 4 210 430,77 \$.

Le trésorier, monsieur Jacques Boutin, est autorisé à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 17.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2010 (LISTE RÉVISÉE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2010-01-14 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, procédé à l'embauche du personnel pour le programme Hiver 2010;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2010-01-14 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, concernant l'embauche du personnel pour le programme Hiver 2010.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2010 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Bédard, Danielle	Professeure – Vieillir en santé	43,00 \$
Houde, Vicky	Professeure – work-out	18,00 \$

TERRAIN DE JEUX		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Trachy, Marie-Claude	Coordonnatrice – vacances été	12,50 \$

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Faucher, Marie-Hélène	Enseignement – nage synchronisée	12,00 \$

QUE pour le programme Hiver 2010, la Ville de Sainte-Marie modifie le tarif horaire et/ou les fonctions des personnes suivantes :

ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Carrier, Aline	Assistant-professeure – tai chi chuan	15,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure -yoga	27,50 \$

QUE les considérations financières pour l'embauche du personnel du *Programme Hiver 2010* ont été plus amplement détaillées à la résolution numéro 2010-01-14 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.

QUE pour le programme Hiver 2010, la Ville de Sainte-Marie mette un terme au lien d'emploi avec les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES	
Nom de l'employé	Fonction
Lessard, Marie-Pascale	Responsable – ballon panier

ACTIVITÉS CULTURELLES	
Nom de l'employé	Fonction
Côté, Marco	Professeur – form. prép. jeu scénique

Certificat de crédits du trésorier numéro 3.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-33

**SIGNATURES D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC CÂBLE-AXION
CONCERNANT LA DIFFUSION DE L'ÉMISSION «LES ÉCHOS DU CONSEIL»
SUR SES ONDES LORS DE LA PROGRAMMATION 2010**

ATTENDU QUE Câble-Axion désire maintenir la diffusion de l'émission «Les Échos du Conseil» sur ses ondes, et ce, moyennant une contribution financière de la Ville pour couvrir les frais de production de la série;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire, compte tenu de l'intérêt de la population, poursuivre la diffusion de cette émission sur les ondes de Câble-Axion;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec Câble-Axion pour la diffusion de cette émission;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général à signer l'entente intervenue avec *Câble-Axion* concernant la diffusion de l'émission «Les Échos du Conseil» sur les ondes de Câble-Axion lors de la programmation 2010.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie s'engage à payer la somme annuelle de 1 800,00 \$, taxes en sus, soit 180,00 \$, taxes en sus, par mois pour 10 enregistrements de 30 minutes diffusé à raison d'un minimum de trois (3) diffusions par semaine.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 18.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-34

**SIGNATURES DU CONTRAT RELATIF À LA PRÉPARATION DES SALLES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire retenir les services de *Maîtres Nettoyeurs Sainte-Marie* pour la préparation des salles pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature du contrat relatif à la préparation des salles pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 avec *Maîtres Nettoyeurs Sainte-Marie* pour un montant annuel de 4 020,00 \$, taxes en sus.

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 19.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-35

ACQUISITION ET INSTALLATION D'AMPLIFICATEURS DE VOIX POUR LES APPAREILS RESPIRATOIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012, prévu l'acquisition d'amplificateurs de voix pour les appareils respiratoires;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de sécurité incendie à procéder, auprès du fournisseur *Aréo-Feu Itée*, à l'acquisition et l'installation de seize (16) amplificateurs de voix de marque MSA, modèle ClearCommand, sur la partie faciale des appareils respiratoires, et ce, au coût de 5 600,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût net de ces équipements incluant leur installation, soit 6 041,00 \$, soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général, soit 2 013,66 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 20.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-36

PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE BLAIS PROJETÉE – PROMOTEUR MONSIEUR DAVE VACHON / ACCORD DE PRINCIPE À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

ATTENDU QU'une demande a été présentée par le promoteur, *monsieur Dave Vachon*, pour prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Blais projetée (205,0 mètres linéaires);

ATTENDU QUE le promoteur, *monsieur Dave Vachon*, agira en tant que maître d'œuvre des travaux et qu'il devra assumer les coûts de ce prolongement conformément au règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le prolongement des services municipaux de la rue Blais projetée permettra de desservir vingt-deux (22) nouveaux emplacements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte en principe le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Blais projetée (205,0 mètres linéaires).

QUE dès que le permis de lotissement sera émis, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, avec le promoteur *monsieur Dave Vachon* le protocole d'entente pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Blais projetée (lot 4 513 036) d'une longueur de 205,0 mètres linéaires.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux, étant estimée à 154 000,00 \$, incluant les taxes nettes et frais contingents, soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1481-2010 et par conséquent, soit conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-37

POSTES CANADA / DEMANDE DE RELOCALISATION DE LA BOÎTE AUX LETTRES LOCALISÉE SUR L'AVENUE DE LA SEIGNEURIE, ENTRE LE BOULEVARD VACHON NORD ET LA RUE TURMEL

ATTENDU QU'il existe un problème de circulation à l'entrée est de l'avenue de la Seigneurie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a reçu de nombreuses plaintes concernant ce problème de circulation;

ATTENDU QUE la localisation de la boîte aux lettres située sur l'avenue de la Seigneurie, entre le boulevard Vachon Nord et la rue Turmel, amplifie le problème de circulation à l'entrée est de l'avenue de la Seigneurie compte tenu que les usagers doivent se stationner en bordure de l'avenue de la Seigneurie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie croit que sans pénaliser ses utilisateurs, il y a lieu de relocaliser ladite boîte aux lettres en bordure de la rue Turmel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie demande à *Postes Canada* d'évaluer la possibilité de relocaliser, en bordure de la rue Turmel, la boîte aux lettres située sur l'avenue de la Seigneurie, entre le boulevard Vachon Nord et la rue Turmel.

QUE la Ville de Sainte-Marie mandate monsieur Maurice Mercier, directeur du Service des travaux publics, à effectuer les démarches nécessaires auprès de *Postes Canada*.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-38

SIGNATURES DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ACCORDÉE À OVASCÈNE POUR LES ANNÉES 2010, 2011 ET 2012

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce adoptera un règlement intitulé « Modification du règlement n° 203-04-2004 relatif à l'entente sur la participation financière à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012 et abrogation du règlement n° 244-10-2006 »;

ATTENDU QU'Ovascène est un organisme à but non lucratif qui a le mandat d'assurer la diffusion de spectacles en Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a acquis compétence relativement à la participation financière pour la réalisation et la gestion commune de la Salle de spectacles régionale;

ATTENDU QUE le règlement intitulé « Modification du règlement n° 203-04-2004 relatif à l'entente sur la participation financière à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012 et abrogation du règlement n° 244-10-2006 » spécifiera les conditions de l'entente intermunicipale sur la participation financière de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la réalisation et la gestion commune de la Salle de spectacles régionale;

ATTENDU QUE l'article 9 de l'entente intermunicipale stipulera que pour trois (3) années, soit 2010, 2011 et 2012, la MRC s'engage à verser un montant de 55 000,00 \$ par année au fonds d'aide à la diffusion;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au fonds d'aide à la diffusion, il est exigé annuellement de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition adopté par le conseil lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC;

ATTENDU QUE cette contribution annuelle est payable en trois (3) versements, auprès de l'organisme Ovascène;

ATTENDU QU'Ovascène demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce une contribution financière supplémentaire de 10 000,00 \$ par année pour les années 2010, 2011 et 2012.

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir financièrement Ovascène;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise monsieur Harold Guay, maire, et Me Hélène Gagné, greffière, à signer l'annexe A de l'entente intermunicipale du règlement « Modification du règlement n° 203-04-2004 relatif à l'entente sur la participation financière à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012 et abrogation du règlement n° 244-10-2006 ».

Adopté à l'unanimité.

2010-01-39

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF RÉGIONAL À SAINTE-MARIE / SIGNATURES D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a demandé une contribution du Pacte rural pour son projet de construction d'un complexe culturel et sportif régional à Sainte-Marie;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 10254-12-2009 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2009, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a entériné les recommandations faites par le comité mixte pour le projet de construction d'un complexe culturel et sportif régional en acceptant de verser des subventions de :

- 76 000,00 \$ de l'enveloppe 2008-2009
- 84 800,00 \$ de l'enveloppe 2009-2010
- 84 800,00 \$ de l'enveloppe 2010-2011
- 84 800,00 \$ de l'enveloppe 2011-2012
- 84 800,00 \$ de l'enveloppe 2012-2013
- 84 800,00 \$ de l'enveloppe 2013-2014

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les modalités relatives à cette contribution dans le cadre du Pacte rural doit intervenir entre les parties;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer avec la MRC de La Nouvelle-Beauce le protocole d'entente concernant la contribution financière du Pacte Rural dans le cadre du projet de construction de complexe culturel et sportif régional à Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-40

NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / REPORT DE LA DATE DE FIN DES TRAVAUX

ATTENDU QUE l'entente contractuelle pour le projet de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière mentionne une fin des travaux le 31 janvier 2010, et ce, tel qu'entendu suite à l'arrêt du chantier de fin janvier à la mi-mars 2009;

ATTENDU QUE plusieurs facteurs viennent affecter la progression des travaux, particulièrement la livraison des câbles d'alimentation des pompes du poste de pompage du puits d'eau brute et les modifications en électro-mécanique;

ATTENDU QUE le délai supplémentaire demandé permettra, entre autres, à l'entrepreneur de faire, en février, les essais avec tous les filtres membranaires et systèmes connexes afin de s'assurer que le tout rencontre les différents critères de performance et d'effectuer, en mars, le fonctionnement complet de l'usine, la production d'eau potable ainsi que la formation des opérateurs;

ATTENDU QUE ce délai supplémentaire est recevable et justifié;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**, appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde un délai supplémentaire maximal à l'entrepreneur *Pomerleau*, soit jusqu'au 15 mars 2010, pour finaliser le projet de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière.

QUE la Ville de Sainte-Marie n'accordera aucune majoration de coûts en raison de cette extension de délai.

QUE par conséquent, la date du 15 mars 2010 devient la date officielle de fin des travaux à laquelle s'appliqueront les pénalités mentionnées à l'entente contractuelle en cas de retard dans la livraison du projet de nouvelle usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière.

Adopté à l'unanimité.

2010-01-41

PROGRAMME DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE VISANT LE MAINTIEN DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CITOYENS QUI NE POURRONT PLUS ÊTRE DESSERVIS PAR LA CONDUITE D'AMENÉE EN PROVENANCE DE L'USINE SAINT-GABRIEL / MANDATS POUR UN TROISIÈME FORAGE EXPLORATOIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2009-11-518 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2009, accordé un mandat de services professionnels à la firme *Mission HGE, génie de l'eau et de l'environnement* pour la réalisation d'un programme de recherche en eau souterraine comprenant la réalisation de deux (2) forages exploratoires et la réalisation d'essais de pompage dans le secteur de l'usine *Domtar inc.*, et ce, conformément à leur offre de service de septembre 2009;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des deux (2) forages exploratoires, la firme *Mission HGE, génie de l'eau et de l'environnement* recommande de réaliser un forage supplémentaire afin de mieux déterminer, entre autres, la direction d'écoulement de l'eau souterraine;

ATTENDU QUE la firme *Mission HGE, génie de l'eau et de l'environnement* a soumis une nouvelle offre de services professionnels pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour un montant maximal de 2 465,00 \$, taxes en sus, un mandat de services professionnels à la firme *Mission HGE, génie de l'eau et de l'environnement* pour la réalisation d'un troisième forage exploratoire dans le secteur actuellement investigué près de l'usine *Domtar inc.*, et ce, conformément à leur offre de service du 22 décembre 2009.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à la firme *Les Puits Adrien Gaudreau 2000* au coût de 13 728,00 \$, taxes en sus, pour effectuer le forage exploratoire supplémentaire dans le secteur déjà investigué près de l'usine *Domtar inc.*

QUE ces sommes soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 1414-2008.

Certificat de crédits du trésorier numéro 21.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 10.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.

